

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

**Décision n° 2012-1302 du 4 mai 2012
portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1222817S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret du 12 avril 2012 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu la décision portant organisation générale de Météo-France, dans sa version applicable le 1^{er} octobre 2011 ;
Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;
Vu la décision n° 2009-1631 du 11 mars 2009 modifiée portant définition des niveaux de prise en compte des besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et services ;
Vu la décision n° 2009-1633 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement ;
Vu la décision n° 2009-1634 du 11 mars 2009 fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1^{er}

M. Yves Gleyzes, directeur technique, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction technique - direction des systèmes d'observation.

Article 2

M. Yves Gleyzes, directeur technique, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction technique - direction des systèmes d'information.

Article 3

M. Alain Soulan, directeur de la production, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction de la production.

Article 4

M. Jean-Marc Bonnet, directeur par intérim du centre de Toulouse, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire par intérim de la direction du centre de Toulouse.

Article 5

M. Philippe Bougeault, directeur du Centre national de recherches météorologiques, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire du Centre national de recherches météorologiques.

Article 6

M. François Lalaurette, directeur de l'École nationale de la météorologie, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de l'École nationale de météorologie.

Article 7

M. Michel Assouline, directeur de la direction commerciale et de la communication, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction commerciale et de la communication.

Article 8

M. Patrick David, directeur de la direction interrégionale Nord, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord.

Article 9

M. Dominique Landais, directeur de la direction interrégionale Nord-Est, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord-Est.

Article 10

Mme Michèle Champagne, directrice de la direction interrégionale Centre-Est, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Centre-Est.

Article 11

M. Jacques Manach, directeur de la direction interrégionale Sud-Est, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Est.

Article 12

M. Marc Payen, directeur de la direction interrégionale Sud-Ouest, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Ouest.

Article 13

Mme Monique Ciccione, directrice de la direction interrégionale Ouest, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Ouest.

Article 14

Mme Marie-Geneviève Renaudin, directrice de la direction interrégionale Île-de-France - Centre, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Île-de-France-Centre.

Article 15

Mme Victorine Perarnaud, directrice de la direction interrégionale des Antilles-Guyane, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale des Antilles-Guyane.

Article 16

M. Yves Grégoris, directeur de la direction interrégionale de La Réunion, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale de La Réunion.

Article 17

M. Gérard Therry, directeur de la direction interrégionale en Polynésie française, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Polynésie française.

Article 18

M. Philippe Frayssinet, directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Article 19

M. Didier Reboul, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 20

La décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée est abrogée.

Article 21

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 22

Le chef du département des affaires juridiques est chargé de l'exécution de la présente décision.
Fait le 4 mai 2012.

Le président-directeur général,
F. JACO